

Direction de la G rontologie et du Handicap

Le p le g rontologique

Le département de la Haute-Savoie est divisé en 5 pôles gérontologiques

Pôle Gérontologique du Genevois

2 bis rue L. Bourgeois VILLE LA

GRAND

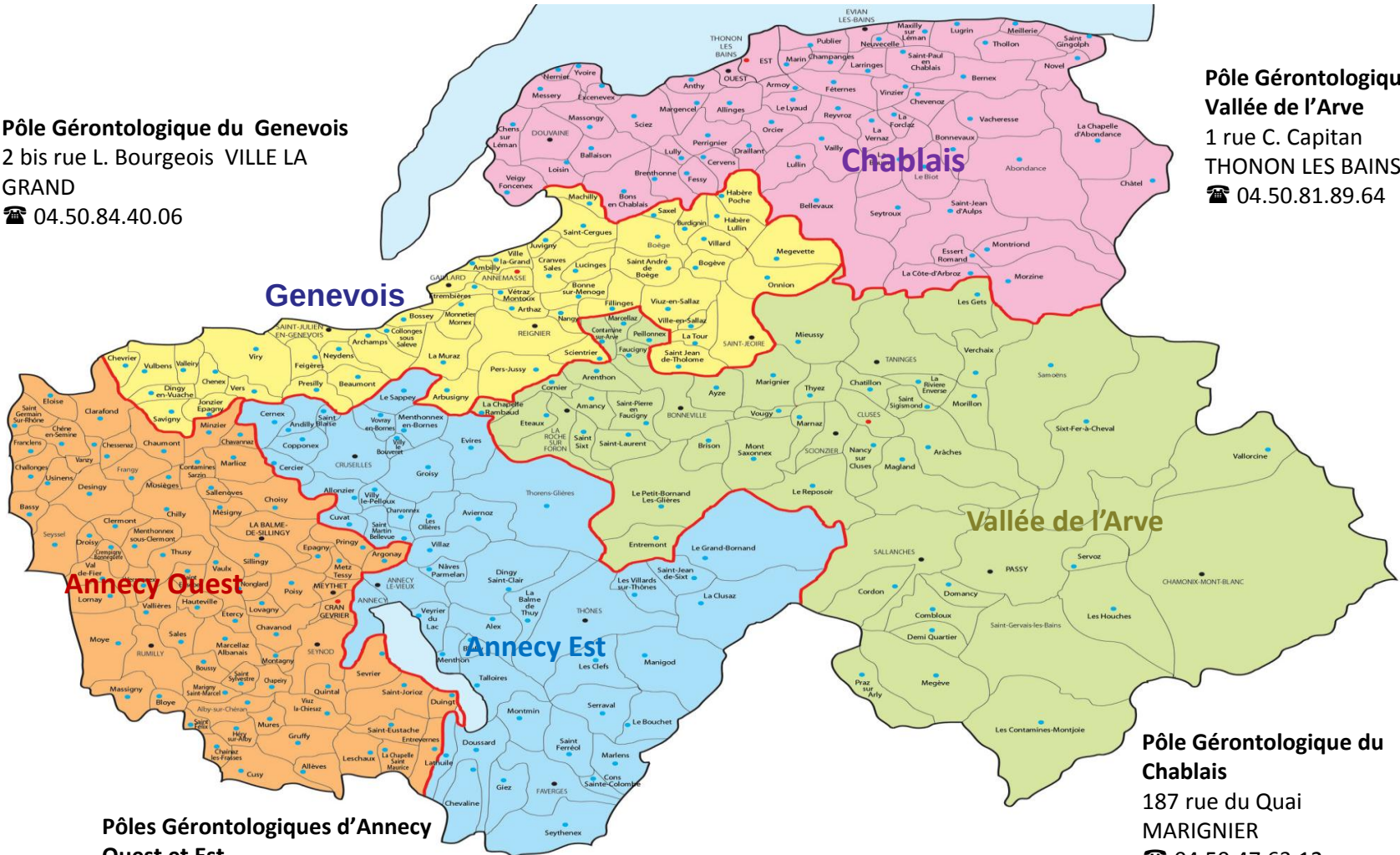
☎ 04.50.84.40.06

Pôle Gérontologique de la Vallée de l'Arve

1 rue C. Capitan

THONON LES BAINS

☎ 04.50.81.89.64



Pôles Gérontologiques d'Annecy Ouest et Est

39 avenue de la Plaine ANNECY

☎ 04.50.33.20.10

Pôle Gérontologique du Chablais

187 rue du Quai

MARGINIER

☎ 04.50.47.63.12

Le Pôle Gériatologique

Une équipe pluridisciplinaire composée de :

- **L'Equipe Médico-Sociale (EMS) :**
 - 1 médecin responsable de l'équipe,
 - 2, 5 Infirmières,
 - 3 assistantes sociales,
 - 1 ergothérapeute (au niveau départemental),
 - 2 secrétaires.
- **La coordination** : 1 coordonnateur et 1 secrétaire

Mission d'information et de coordination

➤ *Information auprès des usagers et des professionnels*

- Accueil physique et téléphonique du public
- Mise à jour du site internet www.age+74.fr :
 - Détails des aides possibles
 - Liste des établissements d'hébergement, d'accueil de jour
 - Actualités des différents pôles gériatriques

➤ *Actions locales* (sur le site www.age+74.f):

- Aide aux aidants familiaux
- Forums

Exemple: forum Bien Vieillir le 29 et 30 septembre à l'espace Martin Luther King à Annemasse

Aides pour améliorer la vie quotidienne à domicile des personnes dépendantes

➤ *Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)*

- Prestation universelle dont l'attribution n'est soumise à aucun plafond de ressources,
 - L'APA ne donne pas lieu à recouvrement sur succession, donation ou legs,
 - Le niveau de perte d'autonomie et les besoins de la personne âgée sont évalués par l'équipe médico-sociale,
 - Prestation personnalisée en nature, le montant alloué ayant vocation de financer les services et les aides nécessaires à la prise en charge de la perte d'autonomie (heures d'aide à domicile, portage de repas, hébergement temporaire, accueil de jour, aides techniques ...),
- Pour l'aménagement du logement et les aides techniques, une ergothérapeute peut intervenir à domicile pour évaluer les besoins.

Conditions d'attribution de l'APA

- Être âgé de +de 60 ans
- Avoir une résidence stable et régulière en France
- Avoir perdu une partie de son autonomie et rencontrer des difficultés pour accomplir les gestes ordinaires de la vie courante

➤ **Téléalarme**

Permet aux personnes âgées, isolées ou handicapées d'avoir à tout moment la sécurité d'une écoute et l'aide nécessaire en cas de besoin.

L'appareil est relié directement à une plateforme regroupant les sapeurs pompiers et le samu : service non interrompu 24h/24h et 7jours/7.

Merci pour votre attention